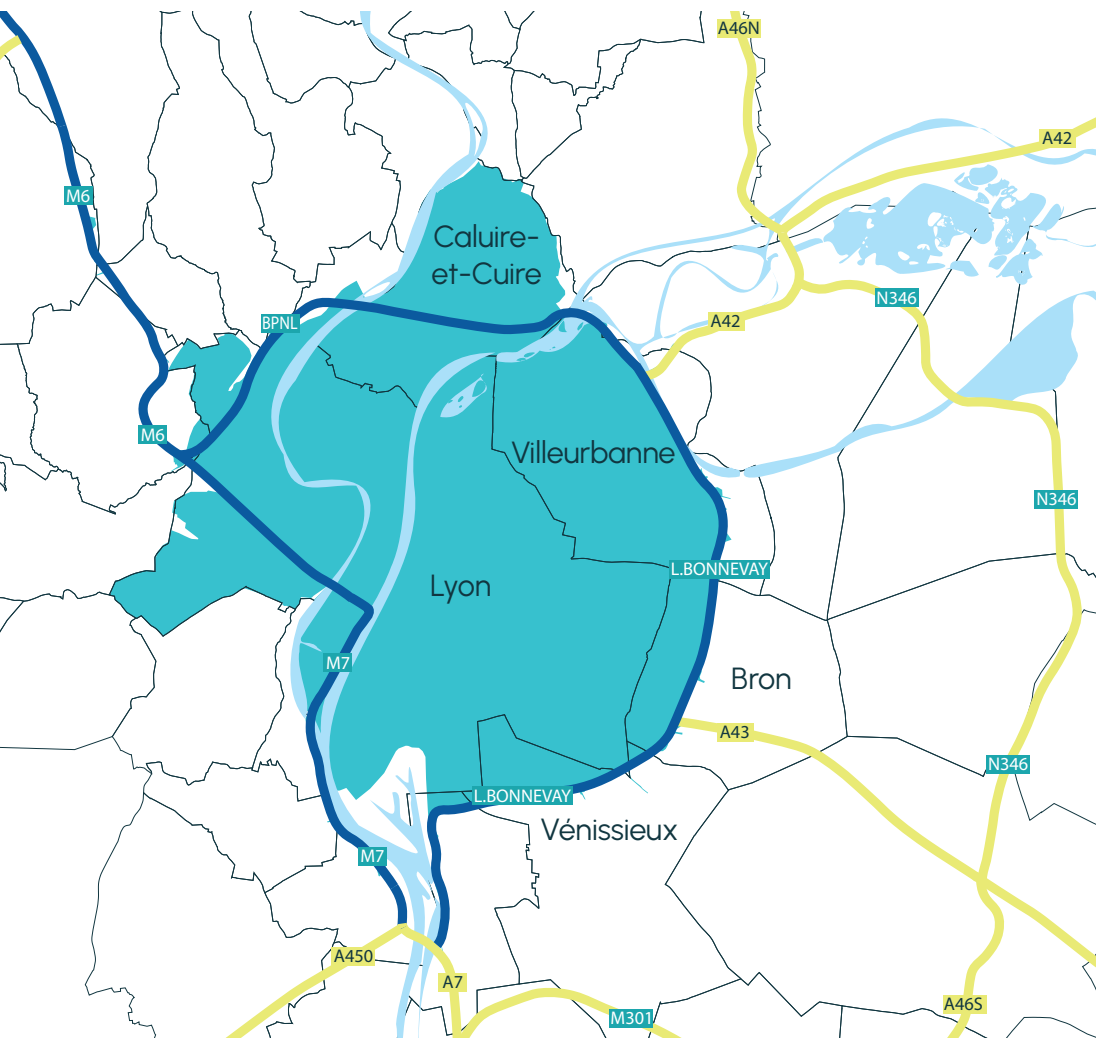


ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE LA RÉGLEMENTATION ZFE DANS LE CADRE DE L'AMPLIFICATION



- Périètre de la ZFE
- Voies rapides intégrées au périmètre ZFE
- Infrastructures autorisées à tous les véhicules

La Métropole

VOUS accompagne

avec l'Agence des Mobilités

BESOIN DE CONSEILS POUR VOS DÉPLACEMENTS ?
PRENEZ RENDEZ-VOUS !

C'est un temps privilégié pour :

- Comprendre le dispositif de la ZFE
- Établir un diagnostic de vos pratiques de mobilité
- Connaître votre éligibilité aux aides et dérogations
- Définir les solutions de mobilité adaptées à vos besoins

Connectez-vous sur le site
toodego.com



À l'Agence des Mobilités
120 rue Massena - Lyon 6

Horaires d'ouverture du lundi au
vendredi :
9h > 12h30 & 13h30 > 17h45 (sauf
mardi matin)

www.mobilites.grandlyon.com



Site internet de la ZFE :
zfe.grandlyon.com



Centre de contact
04 78 63 40 00
Service ouvert du lundi au
vendredi de 9h à 12h et de 13h30
à 16h.
Avec des permanences
de conseillers mobilité le mardi
après-midi de 13h30 à 16h.

Posez votre question
sur toodego.com/zfe



Zone à Faibles Émissions



La Métropole

VOUS accompagne

MÉTROPOLE

GRAND LYON

DES LENDEMAINS
QUI RESPIRENT
Rendez-vous sur
zfe.grandlyon.com

FRANCE
NATION
VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

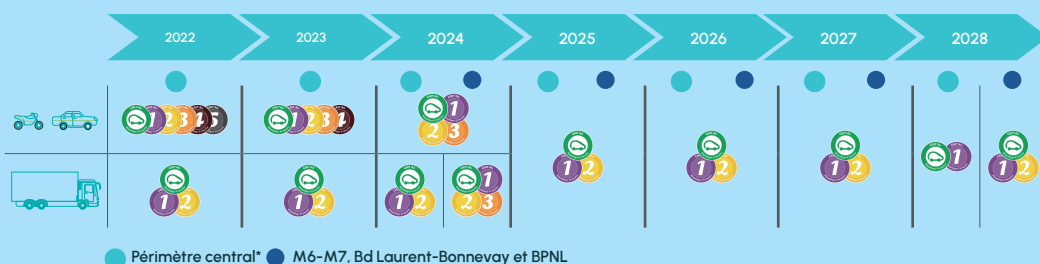
QU'EST-CE QU'UNE ZFE ?

« Une Zone à Faibles Émissions (ZFE) est un périmètre où la circulation et le stationnement des véhicules motorisés sont restreints en fonction de leur niveau de pollution. »

Pour améliorer la qualité de l'air et respecter les seuils de qualité définis par l'Union Européenne, la loi oblige les agglomérations de plus de 150 000 habitants à créer une ZFE. La Métropole de Lyon applique la loi en fonction des valeurs à atteindre.

CALENDRIER DE LA RÉGLEMENTATION

Vignettes Crit'Air acceptées au sein du périmètre ZFE :



QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les voitures et deux roues motorisés Crit'Air 5 et non classés sont interdits au sein du périmètre de la ZFE.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les véhicules Crit'Air 4 sont interdits et à partir du 1^{er} janvier 2025, les véhicules Crit'Air 3 seront également interdits.

Sont concernés les voitures diesel immatriculées pour la première fois avant le 1^{er} janvier 2006, les voitures essence immatriculées avant le 1^{er} janvier 2006 et les motos et cyclos immatriculés avant le 1^{er} juillet 2004.



LE SAVIEZ-VOUS ?

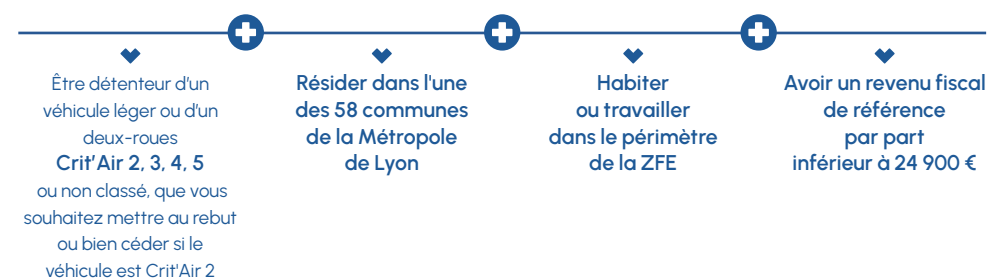
La vignette Crit'Air est obligatoire pour circuler dans la ZFE. Commandez votre vignette sur le site :

www.certificat-air.gouv.fr / Son coût est de 3,77 € par véhicule (tarif en vigueur au 1^{er} septembre 2024).

LA MÉTROPOLE VOUS ACCOMPAGNE GRÂCE À DES AIDES DEPUIS SEPTEMBRE 2022

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE AUX AIDES FINANCIÈRES DE LA MÉTROPOLE ?

Pour cela, vous devez réunir les conditions suivantes :



MONTANT DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES PARTICULIERS :

Ces aides sont valables à la fois pour :

- > L'achat, la location longue durée supérieure ou égale à 24 mois et la location avec option d'achat ;
- > Un véhicule neuf comme un véhicule d'occasion.

Aides proposées par la Métropole de Lyon contre mise au rebut d'un véhicule (léger ou deux/trois roues motorisés) Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé ou pour le rétrofit d'un véhicule thermique Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART		
	≤ 7100 €	> 7100 € ≤ 15 400 €	> 15 400 € et ≤ 24 900 €
Voiture électrique	3000 €	2500 €	2000 €
Voiture Crit'Air 1 neuve (hors hybride rechargeable)	3000 €	2500 €	2000 €
Voiture Crit'Air 1 occasion (hors hybride rechargeable)	3000 €	2500 €	-
Rétrofit électrique	2000 €	2000 €	2000 €
Deux-roues, tricycle ou quadricycle électrique (hors trottinettes)	1000 €	1000 €	1000 €
Vélo à assistance électrique	1000 €	750 €	500 €
Vélos Cargos (triporteurs-allongés) - vélos pliants ou vélos PMR - avec ou sans assistance électrique	2000 €	1500 €	1000 €

CALENDRIER D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES AIDES POUR LES PARTICULIERS :

CRIT'AIR DU VÉHICULE	DATES D'OUVERTURE DES AIDES	DATE DE FERMETURE DES AIDES
Crit'Air 5 et non classé	1 ^{er} septembre 2022	31 décembre 2024
Crit'Air 4	Au plus tard le 1 ^{er} septembre 2023	31 décembre 2025
Crit'Air 3		31 décembre 2026
Crit'Air 2		31 décembre 2028

LE SAVIEZ-VOUS ?



Pour répondre aux besoins occasionnels de circulation au sein de la ZFE, jusqu'à 52 jours par an, il existe une dérogation Petit Rouleur que vous pouvez solliciter sur la plateforme Toodego (toodego.com/zfe).

Une vignette dérogatoire vous sera envoyée par voie postale. Elle doit être apposée de façon visible sur votre pare-brise afin de faciliter le contrôle des forces de l'ordre.

EXEMPLES DE SITUATIONS :

Virginie et Pierre (42 et 46 ans 2 enfants), renouvellent leur Peugeot 307 diesel Crit'Air 4 pour une familiale électrique neuve de type Opel Corsa-e (29 000 €). Ils résident à Lyon 4^e dans le périmètre de la ZFE.

Revenu Fiscal de Référence/part entre maj. 15400 et ≤ 24 900 €
Aide Métropole : 2 000 €
Bonus écologique : 5 000 €
Prime à la conversion : 2 500 €
Surprime ZFE : 3 000 €
> Total d'aides cumulées possibles = 12 500 €
> Reste à charge = 16 500 €

Evan (52 ans) renouvelle son Audi 80 Crit'Air 5 par un scooter électrique Brumaire neuf (4 100 €) d'une puissance du moteur de 3,6 kW. Il habite Saint-Fons et travaille à Villeurbanne dans le périmètre ZFE.

Revenu Fiscal de Référence/part < 15 400 €
Aide Métropole : 1 000 €
Bonus écologique : 900 €
Prime à la conversion : 1 100 €
Surprime ZFE : 2 000 €
> Total d'aides cumulées possibles = 3 900 €
> Reste à charge = 200 €

Véra (30 ans, 1 enfant) souhaite se séparer de la Citroën Saxo diesel Crit'Air 5 que sa grand-mère lui a cédée il y a plusieurs années, pour acheter un vélocargo neuf (3 800 €). Elle réside à Lyon (7^e arrondissement) dans le périmètre de la ZFE.

Revenu Fiscal de Référence/part entre 15 400 et ≤ 24 900 €
Aide Métropole : 1 000 €
Bonus écologique : 0 €
Prime à la conversion et surprime : 2 800 €
> Total d'aides cumulées possibles = 3 800 €
> Reste à charge = 0 €